

Dans notre déclaration liminaire nous rappelons notre opposition à ce système de notation, source de compétition entre les agents et sujet à trop de subjectivité.

Le nombre peu important de dossiers soumis à cette CAPL ne devait pas conduire à conclure que le système est compris et accepté. Les agents sont parfois découragés par les procédures, ou submergés par leur travail et choisissent de ne pas faire appel.

La réforme de l'évaluation en cours ne devrait pas améliorer la situation.

FO s'oppose également au nouveau règlement intérieur des CAP qui restreint les droits des représentants syndicaux.

1° Recours en révision de l'évaluation

La Direction nous a présenté les éléments suivants sur les Inspecteurs concernés par la campagne de notation :

218 inspecteurs en échelons variables ont été notés

-44 R2

-110 R1

99 agents à l'échelon terminal ont été notés

-20 V2

-51 V1

11 recours autorité hiérarchique ont été déposés cette année :

- 6 recours concernant les réductions/majorations-valorisation/pénalisations. Rejet total

- 2 Modification des appréciations. Recours satisfait.

- 3 recours concernant les réductions/majorations-valorisation/pénalisations et Modification des appréciations. Rejet partiel.

Recours en CAPL : 7 recours

-3 aux échelons variables

-4 à l'échelon terminal

Réductions d'ancienneté conservées pour cette CAPL :

-Echelons variables 2 R1 et 1 R2

-Echelon terminal 1 V1. La Direction a précisé que la CAPL n'était pas tenue à un quota de V1 dans l'échelon terminal.

Sur les 6 dossiers défendus :

-3 ont été rejetés

-1 a été rejeté partiellement

-2 dossiers ont obtenu une R1

-1 dossier a obtenu une R2

2° Nouveau règlement intérieur

Le nouveau règlement intérieur des CAPL a été mis au vote sans possibilité de discussion. La Direction locale s'est retranchée derrière la volonté de la Direction Générale.

En raison de la remise en cause des droits syndicaux des représentants des personnels siégeant dans les instances paritaires, les représentants des personnels ont voté contre à l'unanimité.

La délégation FO : Annie TRAORE (titulaire), Vincent DHALLEINE (expert),

**FO-DGFIP 33 : 05 56 24 81 53, CITE ADMINISTRATIVE
RUE JULES FERRY, 14° ETAGE - TOUR A**